

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la
Ville de Terrebonne du 17 mars 2026**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne
tenue le mardi 17 mars 2026, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage situé
au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence de la
conseillère Valérie Doyon

Présents :

- Mme Vicky Mokas, conseillère district 1
- M. Raymond Berthiaume, conseiller district 2
- Mme Nathalie Lepage, conseillère district 3
- Mme Anna Guarnieri, conseillère district 4
- Mme Lindsay Jean, conseillère district 5
- Mme Valérie Doyon, conseillère district 6
- Mme Marie-Eve Couturier, conseillère district 7
- M. Carl Miguel Maldonado, conseiller district 8
- M. Benoit Ladouceur, conseiller district 9
- M. Eric Fortin, conseiller district 10
- M. Marie-Eve Dicaire, conseiller district 11
- M. Charles Messier, conseiller district 12
- M. Robert Auger, conseiller district 13
- M. Michel Corbeil, conseiller district 14
- Mme Sonia Leblanc, conseillère district 15
- M. Marc-André Michaud, conseiller district 16

Également présents :

- M. Serge Villandré, directeur général
- Mme Nathalie Reniers, DGA - services corporatifs et sécurité urbaine
- M. Alexandre Parizeau, DGA - développement et aménagement du territoire
- Me Catherine Albert, notaire
- Me Jean-François Milot, greffier

Absents :

- M. Mathieu Traversy, maire
- M. Sylvain Dufresne, DGA - services à la communauté et développement des infrastructures

La conseillère Anna Guarnieri agit à titre de mairesse suppléante.

Mot de la mairesse suppléante

La mairesse suppléante offre ses sincères condoléances à monsieur Sylvain Dufresne et sa famille pour la perte de son beau-père.

Elle souligne l'annonce de l'aide financière accordée par le gouvernement pour le futur campus universitaire à Terrebonne.

Elle remercie madame Lucie Lecours, députée de Les Plaines, pour son engagement à la suite de l'annonce de son départ de la scène politique.

La mairesse suppléante souligne la 2^e édition de *Mascouche-Terrebonne À table !* et le lancement de la 18^e édition du *Relais pour la vie Rive-Nord*.

Elle félicite les athlètes de l'édition hivernale des Jeux du Québec à Blainville ainsi que les bénévoles et organisateurs de l'évènement.

Elle remercie les équipes de la Ville de Terrebonne pour leur travail lors de la dernière tempête de verglas.

Ouverture de la séance

RÉSOLUTION NO. : 87-03-2026

PROPOSÉE PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉE PAR : Charles Messier

QUE la séance soit ouverte à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déclaration des intérêts des membres du conseil concernant un sujet à l'ordre du jour

Le conseiller Robert Auger déclare son intérêt concernant le point 20.2 à l'ordre du jour, intitulé *Autorisation de l'aménagement des terrasses commerciales sur le domaine public dans le secteur du Vieux-Terrebonne, pour la période du 11 mai au 27 septembre 2026.*

Ce dernier ne participera pas aux délibérations et ne votera pas sur ce point.

Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION NO. : 88-03-2026

PROPOSÉE PAR : Benoit Ladouceur

APPUYÉE PAR : Marie-Eve Dicaire

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- L'ajout du point 9.5 intitulé *Appui à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 4, visant la bonification des services de l'écocentre, pour une subvention maximale de 257 635,50 \$;*
- Le retrait du point 17.1 intitulé *Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2602 sur l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal et abrogeant le Règlement numéro 730 et ses amendements;*
- L'ajout du point 20.1D intitulé *Demande de dérogation mineure pour l'opération cadastrale sur la largeur et la dimension des lots au 3281, rue Delorme.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption de procès-verbaux

RÉSOLUTION NO. : 89-03-2026

PROPOSÉE PAR : Lindsay Jean
APPUYÉE PAR : Marc-André Michaud

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2026 soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 11 février et 4 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 17 février 2026

RÉSOLUTION NO. : 90-03-2026

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 11 février et 4 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 17 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 2524

RÉSOLUTION NO. : 91-03-2026

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 2524 décrétant des travaux de réaménagement de certains locaux de l'immeuble situé au 706-712, boulevard des Seigneurs et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 755 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026

RÉSOLUTION NO. : 92-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-133-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026, conformément aux articles 83 à 85 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026

RÉSOLUTION NO. : 93-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-134-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026, conformément à l'article 77 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026

RÉSOLUTION NO. : 94-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-135-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026, conformément aux articles 29 à 31 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025

RÉSOLUTION NO. : 95-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-136-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2025, conformément à l'article 47 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026

RÉSOLUTION NO. : 96-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-168-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026, conformément à l'article 81 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport des embauches pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026

RÉSOLUTION NO. : 97-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-169-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des embauches pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026, conformément à l'article 82 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du *Rapport d'activités de la trésorière au conseil municipal* concernant le financement et les dépenses électorales des partis politiques autorisés, pour l'année 2025

RÉSOLUTION NO. : 98-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-165-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du *Rapport d'activités de la trésorière au conseil municipal* concernant le financement et les dépenses électorales des partis politiques autorisés, pour l'année 2025, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

QU'une copie dudit rapport soit transmise au directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du *Rapport sommaire des dépenses de recherche et de soutien des conseillers pour l'exercice 2025*

RÉSOLUTION NO. : 99-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-166-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du *Rapport sommaire des dépenses de recherche et de soutien des conseillers pour l'exercice 2025*, conformément à l'alinéa 3 de l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

QU'une copie dudit rapport soit transmise au directeur général des élections du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du *sommaire des subventions, des commandites, des soutiens aux organismes de sport de glace sous forme d'heures de glace et des soutiens hors du Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative*, pour l'année 2025

RÉSOLUTION NO. : 100-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-167-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du sommaire des subventions, des commandites, des soutiens aux organismes de sport de glace sous forme d'heures de glace et des soutiens hors du *Cadre de référence en matière d'admissibilité et de soutien à la vie associative*, pour l'année 2025, conformément à l'article 78.1 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du directeur de cabinet datée du 11 mars 2026

RÉSOLUTION NO. : 101-03-2026

ATTENDU l'article 6 du *Règlement numéro 836 édictant le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Terrebonne* et l'alinéa 2 de l'article 15.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU la résolution 528-11-2025 du conseil municipal du 25 novembre 2025;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du directeur de cabinet du maire, monsieur Mathieu Désilets, datée du 11 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Les personnes suivantes étaient présentes à la salle du conseil pour poser une question :

- Angelina Haddad;
 - Arielle Giroux;
 - Carl St-Jean;
 - Charlie Rose Gagnon;
 - Claudine Hébert;
 - Eric Désormeaux;
 - Eric Germain;
 - Florence Sirois;
 - Lyne De Coene;
 - Maxime Montpetit;
 - Meghane Rocheleau;
 - Paméla Marchand;
 - Rahma Brahmi;
 - Gianluca Corzo-Valero.
-

Dépôt des questions écrites à l'attention des membres du conseil pour la période du 13 février au 13 mars 2026 et des réponses

RÉSOLUTION NO. : 102-03-2026

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des questions écrites transmises à l'attention des membres du conseil par le formulaire prévu à cette fin, pour la période du 13 février au 13 mars 2026, et des réponses transmises par l'administration municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Appui de la candidature de Biothermica Technologies inc. pour l'implantation d'un projet d'une centrale solaire photovoltaïque sur une section fermée du lieu d'enfouissement à Terrebonne, dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec

RÉSOLUTION NO. : 103-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-173-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la candidature de Biothermica Technologies inc., en partenariat avec le Complexe Enviro Connexions, pour l'implantation d'un projet de production d'électricité à partir d'une énergie solaire sur une section fermée du lieu d'enfouissement à Terrebonne, et ce, dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2025-01 d'Hydro-Québec.

QUE le directeur général de la Ville de Terrebonne soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'appui officielle à l'attention de Biothermica Technologies inc.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Complexe Enviro Connexions et à Biothermica Technologies inc. avant le 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation de l'adoption, par la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), du règlement d'emprunt numéro 124 décrétant des travaux de construction pour la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées et autorisant un emprunt au montant de 6 000 000 \$

RÉSOLUTION NO. : 104-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-174-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve l'adoption, par la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), du règlement d'emprunt numéro 124 décrétant des travaux de construction pour la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées et autorisant un emprunt au montant de 6 000 000 \$, conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la RAETM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2601 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Terrebonne et abrogeant le règlement numéro 828*

RÉSOLUTION NO. : 105-03-2026

Le conseiller **Raymond Berthiaume** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 2601 intitulé *Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Terrebonne et abrogeant le règlement numéro 828*.

QU'un avis public soit publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne et dans le journal *La Revue* à la suite du présent avis de motion, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2606 édictant le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Terrebonne et abrogeant le règlement numéro 836*

RÉSOLUTION NO. : 106-03-2026

Le conseiller **Marc-André Michaud** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 2606 intitulé *Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Terrebonne et abrogeant le règlement numéro 836*.

QU'un avis public soit publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne et dans le journal *La Revue* à la suite du présent avis de motion, conformément à l'article 12 et l'alinéa 1 de l'article 15.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

Appui à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du *Fonds régions et ruralité (FRR)*, volet 4, visant la bonification des services de l'écocentre, pour une subvention maximale de 257 635,50 \$

RÉSOLUTION NO. : 107-03-2026

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne reconnaît avoir lu et pris connaissance du *Guide du demandeur* concernant le volet 4, intitulé *Coopération et gouvernance municipale – Coopérative intermunicipale*, du Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite présenter un projet dans le cadre du volet 4, *Coopération et gouvernance municipale - Coopérative intermunicipale*, du FRR;

ATTENDU la recommandation CE-2026-206-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 17 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour le dépôt de la demande de subvention auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 4 du FRR, visant la bonification des services de l'écocentre tant en matière d'accueil et d'accompagnement des citoyens que d'efficacité opérationnelle, pour une subvention maximale de 257 635,50 \$.

QUE la Ville de Terrebonne autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 du FRR.

QUE la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit nommée responsable dudit projet.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à participer au projet dans le cadre du volet 4 du FRR.

QUE Mme Nathalie Reniers, directrice générale adjointe aux services corporatifs et à la sécurité urbaine, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document nécessaire ou demandé par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fin de la période de probation de la cheffe de division *Comptabilité, budget* et l'assistante-trésorière, à la Direction des finances et de l'approvisionnement

RÉSOLUTION NO. : 108-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-140-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le statut d'employé régulier permanent de madame Julie Bourgie à titre de cheffe de division *Comptabilité, budget*, et d'assistante-trésorière, à la Direction des finances et de l'approvisionnement, à la suite de la fin de sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Modification de la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation du *Règlement numéro 1001-377 modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la zone 9462-667, à même une partie de la zone 9462-66, sur le boulevard de Terrebonne entre la montée Masson et la rue Notre-Dame*

RÉSOLUTION NO. : 109-03-2026

ATTENDU la résolution 82-02-2026 du conseil municipal du 17 février 2026 fixant l'assemblée publique de consultation au 11 mars 2026 pour le *Règlement numéro 1001-377 modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la zone 9462-667, à même une partie de la zone 9462-66, sur le boulevard de Terrebonne entre la montée Masson et la rue Notre-Dame*;

ATTENDU QU'en raison des conditions météorologiques, ladite assemblée publique de consultation a été annulée et doit être reportée à une date ultérieure;

ATTENDU QU'un nouvel avis public convoquant l'assemblée publique de consultation pour ledit règlement sera publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR Vicky Mokas**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le greffier à fixer l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-377 au 1^{er} avril 2026, 17 h, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

QUE la conseillère Vicky Mokas soit désignée pour présider l'assemblée publique de consultation et entendre les personnes désirant s'y exprimer.

QUE les date et heure de l'assemblée publique de consultation prévues à la résolution 82-02-2026 du conseil municipal du 17 février 2026 soient modifiées en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du Règlement numéro 2528-1 modifiant le Règlement numéro 2528 décrétant les taux des taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2026 de la Ville de Terrebonne, afin d'apporter des précisions à la première tranche d'imposition de la catégorie industrielle pour la taxe foncière spéciale « Fonds bleu » et d'uniformiser les clauses de fixations des sous-catégories d'immeubles non résidentiels

RÉSOLUTION NO. : 110-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-94-REC du comité exécutif en date du 11 février 2026;

ATTENDU l'avis de motion 57-02-2026 donné par la conseillère Sonia Leblanc lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 février 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 2528-1 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 février 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 2528-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 2528 décrétant les taux des taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2026 de la Ville de Terrebonne, afin d'apporter des précisions à la première tranche d'imposition de la catégorie industrielle pour la taxe foncière spéciale « Fonds bleu » et d'uniformiser les clauses de fixations des sous-catégories d'immeubles non résidentiels.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature de l'Entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Ville de Terrebonne pour la participation de son corps de police à la mise en œuvre du projet de ressource en matière d'intervention pour contrer les violences sexuelles avec le ministère de la Sécurité publique (MSP), pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027, pour une subvention totale maximale de 290 000 \$

RÉSOLUTION NO. : 111-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-141-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Lindsay Jean
APPUYÉ PAR Marie-Eve Dicaire**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine *l'Entente relative aux conditions et aux modalités d'octroi d'une subvention à la Ville de Terrebonne pour la participation de son corps de police à la*

mise en œuvre du projet de ressource en matière d'intervention pour contrer les violences sexuelles entre le ministère de la Sécurité publique (MSP) et la Ville, pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027, pour une subvention maximale de 290 000 \$.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature de l'Entente d'entraide mutuelle entre la Ville de Laval et la Ville de Terrebonne pour la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie, pour une période de quatre (4) ans

RÉSOLUTION NO. : 112-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-143-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'Entente d'entraide mutuelle entre la Ville de Laval et la Ville de Terrebonne pour la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie, pour une période de quatre (4) ans débutant rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Laval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature de l'Entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie entre la Ville de Saint-Lin-Laurentides et la Ville de Terrebonne, pour une période de trois (3) ans

RÉSOLUTION NO. : 113-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-144-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Dicaire
APPUYÉ PAR Lindsay Jean**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine *l'Entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie* entre la Ville de Saint-Lin-Laurentides et la Ville de Terrebonne, pour une période de trois (3) ans.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Saint-Lin-Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation du *Rapport annuel d'activités* de la Ville de Terrebonne dans le cadre du *Schéma de couverture de risques incendie*, pour l'année 2025

RÉSOLUTION NO. : 114-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-178-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Lindsay Jean
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le *Rapport annuel d'activités* de la Ville de Terrebonne dans le cadre de la mise en œuvre du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*, pour l'année 2025.

QU'une copie de la présente résolution et du rapport soit transmise à la MRC Les Moulins pour approbation et dépôt au ministère de la Sécurité publique (MSP), conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation d'un amendement budgétaire de 1 000 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté *Déneigement* vers divers postes budgétaires de fonctionnement de la Direction des travaux publics concernant le déneigement

RÉSOLUTION NO. : 115-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-180-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise un amendement budgétaire de 1 000 000 \$, taxes nettes, de l'excédent de fonctionnement affecté *Déneigement* vers les postes budgétaires de fonctionnement suivants de la Direction des travaux publics :

Enlèvement de la neige	90 000 \$, taxes nettes
Location – Véhicules	450 000 \$, taxes nettes
Pierre	60 000 \$, taxes nettes
Sel et calcium	400 000 \$, taxes nettes

QUE cet amendement budgétaire soit imputé conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par l'assistante-trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Autorisation et signature de la *Convention d'aide financière* avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)*, pour la construction de trottoirs sur le territoire de la Ville, pour une subvention totale maximale de 380 000 \$

RÉSOLUTION NO. : 116-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-148-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la *Convention d'aide financière* entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et la Ville, dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)*, pour la construction de trottoirs sur le territoire de la Ville, pour une subvention totale maximale de 380 000 \$.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature d'une *Quittance et transaction* avec Tetra Tech QI inc. prévoyant les modalités de terminaison du contrat SA15-3005 dans le cadre de la réalisation d'un plan d'ensemble d'aménagement, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux sur le prolongement du boulevard des Seigneurs, l'avenue Gabrielle-Roy et du boulevard des Plateaux

RÉSOLUTION NO. : 117-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-152-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la *Quittance et transaction* entre Tetra Tech QI inc. et la Ville prévoyant les modalités de terminaison du contrat SA15-3005 dans le cadre de la réalisation d'un plan d'ensemble d'aménagement, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, de ponts, d'aménagement paysager et d'enfouissement des utilités publiques sur le prolongement du boulevard des Seigneurs, de l'avenue Gabrielle-Roy et du boulevard des Plateaux.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite quittance et transaction incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2605 décrétant des travaux de prolongement de réseaux des rues Durivage, Camus ainsi que la 34^e avenue et, pour payer le coût, un emprunt au montant de 1 021 500 \$*

RÉSOLUTION NO. : 118-03-2026

La conseillère **Marie-Eve Couturier** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 2605 intitulé *Règlement décrétant des travaux de prolongement de réseaux des rues Durivage, Camus ainsi que la 34^e avenue et, pour payer le coût, un emprunt au montant de 1 021 500 \$.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

Autorisation d'un amendement budgétaire de 155 000 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté à même la réserve pour les Jeux du Québec vers le poste budgétaire pour les dépenses 2026 en lien avec la candidature de la Ville de Terrebonne pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec 2029

RÉSOLUTION NO. : 119-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-184-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Marie-Eve Dicaire**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise un amendement budgétaire de 155 000 \$, taxes nettes, de l'excédent de fonctionnement affecté à même la réserve pour les Jeux du Québec vers le poste budgétaire 71500-2414 pour les dépenses 2026 en lien avec la candidature de la Ville pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec 2029.

QUE cet amendement budgétaire soit imputé conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par l'assistante-trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature du *Protocole d'entente* avec Groupe scout de Terrebonne (District les ailes du Nord) pour l'utilisation du chalet René-Lévesque situé au 1094, rue Saint-Sacrement, pour une période de cinq (5) ans

RÉSOLUTION NO. : 120-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-186-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger
APPUYÉ PAR Charles Messier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le *Protocole d'entente* entre Groupe scout de Terrebonne (District les ailes du Nord) et la Ville pour l'utilisation du chalet René-Lévesque situé au 1094, rue Saint-Sacrement, pour une période de cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2030.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'une entrée charretière au 3281, rue Trudel

RÉSOLUTION NO. : 121-03-2026

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 février 2026;

ATTENDU l'avis public publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 25 février 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation CE-2026-189-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2026-00007
Aménagement d'une entrée charretière
LOUIS-MARIE HÉBERT
3281, rue Trudel / Lot : 1 891 814**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de procéder à la délivrance du permis de construction, de façon à permettre :

- a) l'aménagement d'une deuxième entrée charretière, alors que l'article 276 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une seule entrée charretière pour un terrain d'habitation dont la largeur est inférieure à 30 mètres.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00007 et aux conditions suivantes :

- a) **QUE** la deuxième entrée charretière possède une largeur maximale de 3,5 mètres.
- b) **QU'**un aménagement paysager comprenant des plantations soit aménagé le long de chaque côté de la deuxième entrée charretière.
- c) **QUE** le PIIA 2026-00006 soit autorisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un agrandissement d'une construction principale au 1831, rue Florent

RÉSOLUTION NO. : 122-03-2026

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 février 2026;

ATTENDU l'avis public publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 25 février 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation CE-2026-196-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2025-00310
Implantation pour un agrandissement d'une construction principale
ROXANE PELLETIER
1831, rue Florent / Lot : 1 945 359**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but d'agrandir le bâtiment principal, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge latérale à 1,58 mètre, alors que la charte des marges « A » de la grille de zonage numéro 9661-85 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une marge latérale minimale de 2 mètres.

Le tout conformément à l'Annexe 2025-00310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'un agrandissement d'une construction principale au 4495, rue Forget

RÉSOLUTION NO. : 123-03-2026

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 février 2026;

ATTENDU l'avis public publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 25 février 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation CE-2026-197-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2025-00311
Implantation pour un agrandissement d'une construction
principale
HENG KONG HONG
4495, rue Forget / Lot : 2 441 298**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but d'agrandir le bâtiment principal, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge avant à 4,9 mètres, alors que la charte des marges « A » de la grille de zonage numéro 9264-21 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une marge avant minimale de 6 mètres.

Le tout conformément à l'Annexe 2025-00311.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de dérogation mineure pour l'opération cadastrale sur la largeur et la dimension des lots au 3281, rue Delorme

RÉSOLUTION NO. : 124-03-2026

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 février 2026;

ATTENDU l'avis public publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 25 février 2026 concernant la présente demande de dérogation mineure;

ATTENDU la recommandation CE-2026-208-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 17 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2025-00337
Opération cadastrale - largeur et dimension des lots
GESTION IMMOBILIÈRE RSF
3281, rue Delorme / Lot : 1 891 536**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de subdiviser le lot 1 891 536 du cadastre du Québec en trois (3) lots distincts, de façon à permettre :

- a) une superficie de terrain de 929 mètres carrés pour le lot projeté numéro 1, alors que l'Annexe « A » du *Règlement de lotissement numéro 1002* prévoit une superficie de terrain minimale de 1 500 mètres carrés pour un lot partiellement desservi pour lequel une habitation unifamiliale isolée peut être construite;
- b) une superficie de terrain de 929 mètres carrés pour le lot projeté numéro 2, alors que l'Annexe « A » du *Règlement de lotissement numéro 1002* prévoit une superficie de terrain minimale de 1 500 mètres carrés pour un lot partiellement desservi pour lequel une habitation unifamiliale isolée peut être construite;
- c) une superficie de terrain de 929,1 mètres carrés pour le lot projeté numéro 3, alors que l'Annexe « A » du *Règlement de lotissement numéro 1002* prévoit une superficie de terrain minimale de 1 500 mètres carrés pour un lot partiellement desservi pour lequel une habitation unifamiliale isolée peut être construite;
- d) une largeur de terrain de 24,38 mètres pour le lot projeté numéro 1, alors que l'Annexe « A » du *Règlement de lotissement numéro 1002* prévoit une largeur de terrain minimale de 25 mètres pour un lot partiellement desservi pour lequel une habitation unifamiliale isolée peut être construite;
- e) une largeur de terrain de 24,38 mètres pour le lot projeté numéro 2, alors que l'Annexe « A » du *Règlement de lotissement numéro 1002* prévoit une largeur de terrain minimale de 25 mètres pour un lot partiellement desservi pour lequel une habitation unifamiliale isolée peut être construite;
- f) une largeur de terrain de 24,39 mètres pour le lot projeté numéro 3, alors que l'Annexe « A » du *Règlement de lotissement numéro 1002* prévoit une largeur de terrain minimale de 25 mètres pour un lot partiellement desservi pour lequel une habitation unifamiliale isolée peut être construite.

Le tout conformément à l'Annexe 2025-00337.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Robert Auger quitte la salle du conseil.

Autorisation de l'aménagement des terrasses commerciales sur le domaine public dans le secteur du Vieux-Terrebonne, pour la période du 11 mai au 27 septembre 2026

RÉSOLUTION NO. : 125-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-159-REC du comité exécutif en date du 4 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Charles Messier
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le projet d'aménagement des terrasses commerciales sur le domaine public dans le secteur du Vieux-Terrebonne, pour la période du 11 mai au 27 septembre 2026, dans l'espace délimité au plan de l'Annexe « A » joint au dossier décisionnel, le tout conditionnellement à l'obtention d'un permis d'occupation du domaine public dont les dispositions sont établies par le *Règlement numéro 880 sur l'occupation du domaine public pour les terrasses*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller Robert Auger réintègre la salle du conseil.

Adoption finale du *Règlement numéro 1001-374 modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin d'encadrer le développement du secteur de l'hippodrome de Lachenaie, dans le voisinage des rues Sarrazin et Saguenay*

RÉSOLUTION NO. : 126-03-2026

ATTENDU les recommandations CE-2025-1143-REC et CE-2026-127-REC du comité exécutif en date des 10 décembre 2025 et 17 février 2026;

ATTENDU l'avis de motion 642-12-2025 donné par le conseiller Eric Fortin et le dépôt du projet de règlement numéro 1001-374 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2025;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-374 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2025;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 11 février 2026;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-374 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 février 2026;

ATTENDU QUE le 25 février 2026, un avis public à toute personne intéressée ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1001-374 a été publié et que la période pour la réception des demandes écrites s'est terminée le 5 mars 2026;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue pour que le règlement numéro 1001-374 fasse l'objet d'un scrutin référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin
APPUYÉ PAR Vicky Mokas**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-374 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin d'encadrer le développement du plan d'aménagement d'ensemble de l'hippodrome de Lachenaie, dans le secteur des rues Sarrazin et Saguenay.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature de l'acte de *Modification et extinction partielle d'une cession en emphytéose* consentie par la Ville de Terrebonne à Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. affectant un lot situé au 6881, boul. Laurier, aux fins de réduire l'assiette de l'immeuble cédé en emphytéose et de régulariser l'empiètement d'installations et d'équipements municipaux

RÉSOLUTION NO. : 127-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-198-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'acte de *Modification et extinction partielle d'une cession en emphytéose* consenti par la Ville de Terrebonne à Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. affectant désormais le lot 6 507 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, d'une superficie totale de 24 701,2 mètres carrés, situé au 6881, boulevard Laurier, aux fins de réduire l'assiette de l'immeuble cédé en emphytéose, de régulariser l'empiètement des installations et équipements municipaux et de résilier l'emphytéose initialement créée sur le lot 6 507 413 du cadastre du Québec, le tout sans contrepartie.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document y afférent.

QU'un notaire soit mandaté pour la préparation de l'acte amendant ladite emphytéose.

QUE tous les frais inhérents à la modification de la cession en emphytéose soient à la charge de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature d'un bail entre le locateur L'Usine Urbaine inc. et la locataire Ville de Terrebonne pour les locaux situés au 272, 282 et 284, rue Langlois, pour une période de trois (3) ans, aux fins d'un atelier de maintenance et d'entreposage, pour un loyer total de 622 950,26 \$

RÉSOLUTION NO. : 128-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-199-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le bail entre le locateur, L'Usine Urbaine inc., et la locataire, Ville de Terrebonne, portant sur le lot 2 439 208 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie locative de 945,84 mètres carrés, situé aux 272, 282 et 284, rue Langlois, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} mars 2026 et se terminant le 28 février 2029, représentant un loyer total de 622 950,26 \$ taxes incluses, avec la possibilité de deux (2) options de renouvellement d'un (1) an chacune, aux fins d'un atelier de maintenance et d'entreposage pour les besoins de la Direction des travaux publics et d'organismes à but non lucratif, selon les termes et conditions mentionnés au bail joint au dossier décisionnel.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit bail incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Approbation et signature d'une entente entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et la Ville de Terrebonne pour l'acquisition d'un lot situé au 10221-10251, boul. Laurier, et l'autorisation de servitudes de travail temporaire et de nonaccès, aux fins d'aménagement d'une traverse piétonnière, pour une indemnité totale de 1 950 \$

RÉSOLUTION NO. : 129-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-200-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Vicky Mokas**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'entente visant l'engagement de la Ville de Terrebonne à vendre au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) le lot 6 675 452 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, situé au 10221-10251, boulevard Laurier, ainsi qu'à lui consentir deux (2) servitudes réelles et perpétuelles de nonaccès et une servitude de travail temporaire de trois (3) ans sur trois (3) parties du lot 6 675 451 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, respectivement illustrées comme étant les parcelles 2, 3 et 4 du plan d'acquisition préparé par madame Elyane Tremblay, arpenteuse-géomètre, en date du 9 avril 2025, sous le numéro 725 de ses minutes, et ce, aux fins d'aménagement d'une traverse piétonnière à l'intersection du boulevard Laurier et de la rue des Blés-d'Or, pour une indemnité totale de 1 950 \$, selon les termes et conditions mentionnés à l'entente jointe au dossier décisionnel.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le maire ou la mairesse suppléante ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout acte de vente et/ou de servitude en exécution de l'entente ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption finale du *Règlement numéro 729-2 modifiant le Règlement numéro 729 concernant la gestion des matières résiduelles afin de répondre aux besoins actuels de la Ville relativement au recyclage, à la mise en valeur et à l'élimination*

RÉSOLUTION NO. : 130-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-128-REC du comité exécutif en date du 17 février 2026;

ATTENDU l'avis de motion 85-02-2026 donné par le conseiller Carl Miguel Maldonado lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 février 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 729-2 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 février 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR Charles Messier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 729-2 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 729 concernant la gestion des matières résiduelles afin de*

répondre aux besoins actuels de la Ville relativement au recyclage, à la mise en valeur et à l'élimination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mandat au Bureau de l'environnement et de la transition écologique pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du *Programme OASIS de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement*, pour une subvention maximale de 25 000 000 \$

RÉSOLUTION NO. : 131-03-2026

ATTENDU la recommandation CE-2026-201-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin
APPUYÉ PAR Charles Messier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate le Bureau de l'environnement et de la transition écologique pour le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du volet 2 du *Programme OASIS en prévention et réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement*, pour une subvention maximale approximative de 25 000 000 \$.

QUE la cheffe de la division *Environnement et transition écologique* soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document nécessaire pour le dépôt de ladite demande d'aide financière.

QUE la Ville de Terrebonne atteste que tous les projets de la programmation déposée respectent les critères d'admissibilité du programme OASIS.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter toutes les conditions et modalités du programme qui lui sont applicables ou aux projets de la programmation.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage, si une aide financière est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles associés à ses projets, y compris tout dépassement de coûts ainsi que la part des coûts admissibles qui ne sont pas subventionnés et qui lui incombent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période d'information et de rapport des membres du conseil

Le conseiller Michel Corbeil souligne la *Semaine québécoise de la déficience intellectuelle*.

La conseillère Marie-Eve Dicaire annonce qu'un comité de consultation sera créé pour l'embellissement de l'Île Saint-Jean.

Le conseiller Eric Fortin annonce l'assemblée générale annuelle de l'organisme sans but lucratif Les Œuvres de Galilée.

La conseillère Valérie Doyon souligne la *Journée internationale du droit des femmes* et remercie les organismes travaillant à la défense de ces droits.

La conseillère Anna Guarnieri remercie le maire et ses collègues de lui avoir donné l'opportunité d'agir à titre de mairesse suppléante.

Prochaine séance ordinaire

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le mardi 21 avril 2026, à 19 h.

Levée de la séance

RÉSOLUTION NO. : 132-03-2026

PROPOSÉE PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉE PAR : Marie-Eve Couturier

QUE la séance soit et est levée à 20 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier